



ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE NIVEAU 2 AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

ELIGIBILITE FPC

OBJECTIF DE FORMATION

Destinée à un public de professionnels du bâtiment, de l'aménagement ou du paysage, cette formation leur permettra d'approfondir leurs connaissances dans le rôle des environnements paysagers aux abords des bâtiments. Les aspects plus techniques, de gestion des eaux pluviales, ou de choix des essences et des stratégies de plantation, offriront aux stagiaires de nombreux éléments pour concevoir au mieux des espaces paysagers au service des bâtiments bioclimatiques en Nouvelle-Calédonie

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Salles de cours équipées, apport théorique illustré par des exemples de cas réels, compte-rendu de formation et d'évaluation.



Public visé

Architecture, paysagiste, urbanisme, bureaux d'études, ...



Pré-requis

Connaissance en architecture



Durée

11 heures (1,5j)



Effectif

15 personnes



Visite médicale

Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.



Lieu

AFBTP - Ducos

PROGRAMME

Maîtrise théorique

MODULE 1 :

- Être capable de concevoir des aménagements paysagers favorisant le fonctionnement bioclimatique des bâtiments.

MODULE 2 :

- Pouvoir concevoir des aménagements paysagers intégrant la gestion aérienne des eaux pluviales et la végétation proche des bâtiments.

MODULE 3 :

- Être capable d'intégrer dans les aménagements paysagers les essences endémiques et symboliques de Nouvelle-Calédonie, tout en réalisant des systèmes végétaux adaptés au climat du site.

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif

Évaluation continue. Enquête de satisfaction.

Validation

Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module.